

Le lendemain il se présenta, en compagnie de son père, devant le conseil de recrutement siégeant à Luxembourg. Le président TRIMOLET (ou Trimmelet ?) demandant si le jeune conscrit avait quelque motif d'exemption, le père Heldenstein voulut faire valoir la « poitrine faible » de son fils. Mais le résultat de la visite médicale opérée séance tenante par le chirurgien-major FOUCHE fit que le fils fut incorporé au 16^me chasseurs à cheval en garnison à Neuf-Brisach.

Si notre jeune homme était rassuré sur son sort et persuadé qu'en sa qualité de pharmacien il ne manquerait pas d'être nommé pharmacien de l'armée — le père Heldenstein, lui, était « pétrifié ». C'est qu'il s'était promis de voir son fils prendre sa succession ; mais cette perspective ne souriait pas du tout à Jean Pierre David.

Toutefois, pour calmer son père, il se mit à la recherche d'un remplaçant. « Dans ces temps les remplaçants étaient hors prix, car chacun se disait que s'il partait il était un homme perdu. » Flanqué de son cousin Henri FISCHER*) J. P. David Heldenstein se rendit de cabaret en cabaret et trouva enfin à Schnicke (?) « trois conscrits qui voulaient accepter moyennant 5 000 francs. Présentés au conseil de recrutement, ils furent tous refusés. »

*Nous voilà de nouveau dans l'embarras ; enfin on vint nous dire que l'orfèvre GEYER, un bel homme qui avait déjà servi dans l'artillerie légère, avait témoigné le désir d'accepter ma proposition. Il fut présenté et agréé par le conseil. Mon père passe un acte chez Mr. le notaire Kneip, sous la couverture (?) de mon oncle Seyler, pharmacien près du Puits rouge pour la somme de 5 000 francs. Il fallait alors sur le champ aller avec Geyer à Bittbourg, qui était le chef-lieu de notre arrondissement, pour le faire porter dans les rôles de la sous-préfecture comme mon remplaçant. Enfin Geyer part ; . . . il part pour Leibzig et revint dans le pays en 1814. Suivant une loi émanant du gouvernement provisoire établi à Aix-la-Chapelle par laquelle les remplaçants devaient être payés d'après la durée du service, Geyer s'arrangea avec mon père, car il ne pouvait pas prouver sa présence à son corps à la bataille de Leibzig. Mon père lui paya 100 louis d'or ou 2 400 fr., qu'il accepta avec reconnaissance et remerciements. Il monta une boutique d'orfèvrerie dans la maison SCHILLING et se maria avec une demoiselle STROCK, la sœur du général Strock mort à Anvers.**)*

Pendant tout ce temps Heldenstein devait rester avec son père qui « le menait durement en lui reprochant la moindre fantaisie qu'il voulait se donner. »

Il s'en suivit une demande au Ministère de la guerre par laquelle le jeune homme exprima le désir d'entrer dans l'armée française.

*) Le futur « entreposeur du sel », né en 1795.

**) Est datée du 26. 7. 1815 la pièce officielle certifiant au père Heldenstein « qu'il avait fourni un remplaçant qui est revenu avec congé et envers lequel le remplacé avait rempli ses obligations. » (13)